

Communiqué de presse  
Le 2 décembre 2025

**Le Département et la Fondation du patrimoine lancent un appel aux dons  
pour la restauration de la ferme de la Croix Blanche à Blandy-les-Tours**



Ferme de la Croix Blanche à Blandy-les-Tours  
©Marie Digard/Département 77



Jean-François Parigi et Catherine Tissot-Colle lors de la signature de la convention pour la ferme de la Croix Blanche à Blandy-les-Tours le 19 novembre 2025 ©Thomas Gaillard/Département 77

**Jean-François Parigi, Président du Département de Seine-et-Marne et Catherine Tissot-Colle, déléguée régionale de la Fondation du patrimoine, ont signé le 19 novembre 2025, au château de Blandy, une convention pour la collecte de dons en faveur de la restauration de la ferme de la Croix Blanche. Cette collecte a pour objectif de mobiliser citoyens et entreprises afin de transformer cette bâtie du XVII<sup>e</sup> siècle, située aux portes du château, en un lieu polyvalent dédié à l'accueil du public, aux activités pédagogiques et à la médiation culturelle. Les dons donnent droit à une réduction d'imposition et des contreparties selon le montant versé.**

Propriété du Département depuis 2002, cette bâtie en pierre meulière, bien que globalement stable, présente aujourd'hui diverses altérations : fissures, joints disparus, décollement d'enduits. Après une première intervention sur les toitures en 2009-2010, un vaste projet vise à restaurer l'ensemble des six bâtiments, tout en intégrant des solutions modernes d'accessibilité, de sécurité et de durabilité afin de réhabiliter le site pour l'accueil du public.

La ferme de la Croix Blanche deviendra l'accueil-billetterie du château lors des grands événements. Elle favorisera le développement et l'enrichissement de l'offre culturelle et pédagogique, et permettra la création d'une offre dédiée aux entreprises grâce à une salle de séminaire. Le site offrira également les espaces de travail nécessaires aux médiateurs et à l'accueil des élèves.

*« La ferme de la Croix Blanche est un joyau du patrimoine de notre territoire. Grâce à ce projet et à l'appel aux dons lancé avec la Fondation du patrimoine, chacun peut contribuer à sa restauration et à sa transformation en un lieu vivant, ouvert à tous, dédié à la culture et à l'éducation. », souligne Jean-François Parigi, Président du Département de Seine-et-Marne.*

Intimement liée à l'histoire du château de Blandy, la ferme de la Croix Blanche, située à l'extérieur du château, était à l'époque son ancien corps de ferme. Elle bénéficie du label « Patrimoine d'intérêt régional » depuis 2023.

Chaque don ouvre droit à une réduction fiscale :

- Pour les particuliers : une réduction de 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- Pour les entreprises : une réduction de 60 % du montant du don, dans la limite de 20 000 € ou 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxes avec la possibilité de reporter l'excédent sur les 5 exercices suivants.

**Pour soutenir la préservation de ce patrimoine emblématique de la Seine-et-Marne, faites un don sur : <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/rehabilitation-de-la-ferme-de-la-croix-blanche-a-blandy-les-tours/104033>**

**Contact presse :**

Pauline Maingre - [pauline.maingre@departement77.fr](mailto:pauline.maingre@departement77.fr) – 06.72.84.70.49